

Lettre Culture de Territorial.fr N°437 - 13/04/2015

EDITO

Les 18, 19 et 20 mars derniers « [Culture 21 : Actions](#) », le nouveau texte des agendas 21 de la culture, a été présenté à Bilbao lors du Sommet « Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). »

Presque onze ans après [le texte fondateur adopté le 8 mai 2004](#) à Barcelone, ce sommet international a permis de faire un point sur les réalisations de ces agendas, de voir dans quel contexte législatif international ils s'inscrivent et enfin de présenter cette nouvelle mouture. Celle-ci, sans remettre en question le premier texte, lui apporte une dimension plus pragmatique et plus opérationnelle, d'après les commentateurs avisés.

Il est difficile de faire un état des lieux des agendas 21 de la culture en France en 2015. Ils étaient 18 en 2008. A Bilbao étaient présents des représentants des villes de Paris, Lille, Lyon, Saint Denis (et Plaine Commune), Clermont-Ferrand, Angers, Colomiers, Tremblay-en-France. Certaines de ces villes ne sont pas encore dans cette démarche. L'intérêt principal de cette réunion était donc la présentation de ce nouveau texte. En fait il n'y eut pas de présentation du texte mais un vote public de la commission culture de CGLU et une distribution du texte...

Que nous apprend la lecture de ce texte appelé : « Culture 21 : Actions » ?

[Une étude menée par CGLU en 2014](#) auprès de 142 communes ou gouvernements locaux dans le monde révélait que la principale contribution de ces agendas avait été la sensibilisation sur le lien entre culture et développement durable. Ce nouveau texte, tout en restant dans cette dimension « d'intégration de la relation entre citoyenneté, culture et développement durable », propose une nouvelle perspective qui parcourt les valeurs et les engagements qu'il décrit. Cette perspective s'inscrit plus fortement dans l'expression des droits culturels et dans l'importance centrale de la culture et des facteurs culturels (la mémoire, la créativité, la diversité et le savoir), dans le respect des acteurs (personnes, communautés, etc.), d'aujourd'hui et de demain.

Le texte se veut aussi plus pragmatique sur la façon dont les communes et gouvernements locaux et les acteurs de la société peuvent s'engager conjointement « dans la dimension culturelle d'une ville durable ». Ce que je retiens des actions proposées dans les neuf engagements est la forte réaffirmation de la dimension de transversalité de la culture et des facteurs culturels dans le lien avec l'éducatif, le social, l'économie, l'espace public, l'environnement...mais aussi la présence permanente de la question de la formation, de l'égalité femmes/ hommes, et la valorisation des actions locales, de l'évaluation.

Ce que l'on peut regretter du texte, c'est qu'il reste un texte pour les villes et les métropoles. Une référence est faite sur les territoires périphériques mais aucune sur la question de la ruralité. Ce défaut « congénital », ces territoires qui ne sont pas présents à CGLU, entache un peu la dimension universelle du texte.

Les questions qu'il pose aujourd'hui pour notre pays sont : Est ce que les villes et gouvernements locaux (pour nous les intercommunalités) vont s'emparer de ce texte ? Comment vont-elles le prendre en compte et l'appliquer ? Il y a là un engagement à développer en termes d'explication, de formation, d'accompagnement auprès des collectivités territoriales mais aussi auprès de l'ensemble des acteurs culturels pour que ce texte ait une vocation politique et citoyenne de développement de nos politiques culturelles. A suivre donc...

Vincent Lalanne, Consultant